

ETUDE RELIGIEUSE SUR LA PAROISSE DE DICONNE

La paroisse : notions générales

Les quelques documents que nous avons sous les yeux nous laissent dans l'ignorance la plus complète sur l'époque de la fondation de la Paroisse de DICONNE. La date la plus ancienne relatée par nos manuscrits est celle de 1400. A cette époque et bien avant déjà la paroisse de DEVOUZE est unie à celle de DICONNE et leur union durera près de 4 siècles jusqu'à la révolution. Le 17 juillet 1400, Pierre PETIT curé de DICONNE et DEVOUZE annexé, le plus ancien que nous connaissons, passe transaction avec les habitants des deux paroisses. Le 18 août 1454 a lieu la déclaration de tous les biens, droits, dîmes terres, fermes, bois et dépendances de la Cure de DICONNE et DEVOUZE faite par les habitants des deux paroisses au profit et sous l'autorité de Mr Jean HENRIET, chanoine de CHALON et curé de DICONNE. Le 28 août 1531 a lieu l'amodiation de la cure de DICONNE et de DEVOUZE son secours faite par vénérable personne Maître Pierre AGRON prêtre archidiacre de Bresse en l'église ST VINCENT de CHALON, vicaire du Révérend évêque du dit lieu Jean XIII de POUPEL et curé de l'église paroissiale ST PIERRE de DICONNE et ST MARTIN de DEVOUZE son secours au profit de diserte personne messire Pierre BIELET prêtre du diocèse de LANGRES, pour la moitié des fruits et revenus du dit bénéfice. Cette moitié doit être livrée par sieur BELET rétenteur au dit curé de DICONNE dans sa maison de CHALON. Il doit en outre « deux boisseaux de pos, mesure de DICONNE, deux carterons de chenève battu, et encore quatre fromages de râti appelé communément tête de moine. Il est obligé de recevoir à DICONNE le curé ou ses agents deux fois l'an, tris jours chaque fois avec deux chevaux de harnois et les défrayes. En 1579, l'amodiation du bénéfice de DICONNE est faite par le sieur Philibert BONY, chanoine de ST GEORGES de CHALON, à Maître Paul BARBIER prêtre de BLETTERANS. Nous avons omis de citer Philippe de Vevre, cure de DICONNE et DEVOUZE, qui le 7 mai 1545 passe avec les habitants de ces deux paroisses une transaction au sujet du casuel ou droits honorifiques pour les mariages, sépultures, etc. ainsi que pour fixer les jours auquel le sieur curé est obligé de « dire groie ou messe basse, vèpres et autres offices publics dans les deux églises ». Le casuel, ont le voit existait déjà au milieu du seizième siècle malgré les revenus de biens curiaux. Vers 1647 arrive à DICONNE François TESTEFORT qui devait être curé de cette paroisse de DICONNE et de DEVOUZE pendant 53 ans jusqu'en 1700. Le 28 mai 1690, il fait devant Bernard DESBOIS, notaire royal la déclaration des biens et revenus de la cure de DICONNE et DEVOUZE amène au sujet de cette déclaration un **de ses successeurs**.

Revenus du bénéfice avant la révolution

En 1756, le 29 avril il fait à Monseigneur l'Evêque et comte de CHALON la déclaration des biens et revenus de son bénéfice pour satisfaire à l'ordonnance de la chambre ecclésiastique du Diocèse de CHALON. Dans cette pièce il est déclaré que l'archidiacre de Bresse et curé de ST VINCENT est patron et nominateur de la cure de DICONNE et qu'en vertu de ce titre il lui est du 11 livres 8sols 6 deniers. Les revenus de la paroisse de DICONNE consistaient surtout en location de terres (25 journaux), pré (7 soi tures), (étangs 3) et dîmes. La paroisse de DEVOUZE selon la pittoresque expression de Hugues MAIRE ne possédaient pas « de la terre pour enterrés un haran tout droit ». Les revenus consistaient en location de cinq soi tures de pré et surtout en dîmes. Voila dit malheureusement encore Hugues MAIRE « voila les revenus de cette paroisse de DEVOUZE que des ignorants font passer pour valoir infiniment mieux que ceux de la paroisse de DICONNE et qui font l'objet de cette désunion que l'on souhaite avec tant d'empressement. Le revenu des deux paroisses s'élevait à 1516 livres de charges qui consistaient en honoraires de Mr le vicaire (400 l) en rentes annuelles : au curé de MERVANS (40 livres) au moniteur (11l) pour l'entretien des chœurs des églises de DICONNE et DEVOUZE (66 livres) de MERVANS (8 livres) de SIMARD (2 livres) et enfin dans l'entretien de la chaussée et l'étang du Paroy (24 livres). Il restait donc comme spécialement destiné au curé de DICONNE et DEVOUZE 952 livres. Or la soi ture de pré qui autrefois se louait 8 livres se loue maintenant 64 livres environ soit 8 fois plus et le journal de terre qui autrefois se louait 9 livres se loue maintenant 24 francs. Les revenus de la cure de DICONNE qui étaient de 1516 livres seraient donc maintenant d'environ 1200 francs et le curé qui touchait pour lui personnellement 952 livres aurait actuellement une rente de 7416 francs ; tandis qu'il ne perçoit pas même 2000 francs dont 900 francs seulement de l'état et l'on se l'appelle fonctionnaire ! Doux pays.

Les vicaires d'avant la révolution

Des anciens vicaires de DICONNE, je n'ai pu recueillir que quatre nom. Philibert BOUSSENACHE vicaire en 1507, Antoine HECLADE qui règne avec son curé, Maître TESTEFORT la déclaration de 1690 de SAUVAGNAC, vicaire de DICONNE en 1691. Enfin l'abbé PERNEL est le dernier vicaire de DICONNE en 1791 de mars en avril. L'honoraire de Mr le vicaire de DICONNE était de 120 livres. Il ne payait pas de pension alimentaire estimée à près de 200 livres. En m'arrêtant si longuement sur la situation des églises jumelles de DICONNE et de DEVOUZE avant la révolution, je suis sorti quelque peu du cadre imposé à mon travail, mais je n'ai pas hésité à le faire et j'ai tenu à préciser et à fixer définitivement les grandes lignes de l'histoire ancienne de cette double paroisse pour ne point les laisser disparaître. Les documents à ce relatifs étant si rare, si fugitifs et se dispersant de plus en plus. A Maître OUDARD, à succédé en 1757, Maître Etienne SACLIER qui subira à DICONNE la tourmente révolutionnaire, si l'on en croit la tradition il ne quitta pas DICONNE mais porta serment. Pendant les plus mauvais jours, il demeura caché dans la cave d'une maison sise au hameau de la Croix et appartenant à Gabriel MONNOT. Il est certain qu'il était encore à DICONNE en 1791 et 1792. J'ai sous les yeux un reçu de 74 livres écrit de sa main en 1792 et donné à Emiland DESBOIS Maire de DICONNE. Le Sieur François OUDARD se permet la boutade

suiuante « le sieur TESTEFORT a invité bon nombredans sa déclaration qui n'ont dit que la moitié des choses ». Pendant sa longue gestion le sieur TESTEFORT eut la confiance de laisser passer les habitants de DICONNE par la cour de la cure ; Mr GIRARDEAU son successeur 1700 à 1703 incommodé de ce passage qui exposait sa maison curiale à tout venant fit fermer sa cour par une barrière. Des voisins intéressés à l'ancien état de choses lui intentèrent procès. Il l'évita par une transaction. Mais il ne put rester longtemps après cette chicane et permuta à la fin d'août 1704 avec Hugues MAIRE curé de ST MARTIN EN BRESSE qui vint s'installés à la Cure de DICONNE pour y rester jusque vers 1742 c'est-à-dire 38 ans environ. Nul curé plus que lui, n'eut à cœur le maintien des biens, revenus et droits de son bénéfice de DICONNE. Il le fit avec trop d'acrimonie et se montra quelque peu processif dans son administration. Il agissait cependant avec la meilleure intention, ainsi qu'il l'affirme lui-même « le dieu que je sers m'est témoin que je parle sans aigreur mais que se sont verba sobrie etoclès et veritates ». Il est vrai que son successeur prend soin d'ajouter en marge « et quid esset te oudires irascentem » il poussera même l'audace jusqu'à lui appliquer les paroles de l'évangile. « neque malidici possidebant regnum colorum ». Hugues MAIRE redoutait tant l'amoindrissement de son bénéfice par la dysfonction de celui de DEVROUZE que pour le prévenir, il a laissé deux mémoires des plus curieux à consulter et dont l'un est intitulé « mémoire pour Monsieur mon successeur au sujet de la désunion de l'annexée de DEVROUZE que l'on médite de faire après ma mort ; à quoi il ne doit pas consentir ». Il s'y efforce de mettre à néant ! Les raisons que l'on pourrait alléguer pour obtenir cette désunion « l'on menace, dit il, et que c'est même un bruit très commun qu'on veut faire cette désunion après ma mort, qu'il y a même quelques curés très désintéressés qui s'y attendent en bons confrère..... On ne manquera pas de se récrier sur l'étendue des deux paroisses que l'on peindra plus grandes que trois ou quatre paroisses de Bresse.... Mr mon successeur soutiendra hardiment que les deux paroisses ne sont pas d'une si grande étendue que celle de MERVANS. Il en est de même de celle de ST MARTIN EN BRESSE ou de SIMARD. Pour ce qui est du nombre de paroissiens il pourra dire qu'il n'y a pas sept cents communians dans les deux paroisses de DICONNE et de DEVROUZE pendant qu'il y a dans la paroisse de MERVANS plus de huit cents et même neuf cents communians .La Paroisse de ST MARTIN EN BRESSE est aussi considérable pour le nombre des paroissiens aussi bien que celle de SIMARD, joint à tout cela que pendant tout l'hiver les chemins de chacune de ces trois paroisses sont presque impraticables pour porter les sacrements. Cependant ces trois messieurs curés de MERVANS, de ST MARTIN EN BRESSE et de SIMARD font tout par eux-mêmes et ne sont pas aidés d'un vicaire tandis que Monsieur le curé de DICONNE et de DEVROUZE est aidé d'un vicaire ; n'ayant ni de si mauvais chemins, ni si grand nombre de paroissiens..... ». La séparation tant redoutée ne se fera pas, la révolution devant seule mettre fin à une union quatre fois centenaire. Maître François OUDARD succède à Hugues MAIRE dans le bénéfice de DICONNE et de DEVROUZE son annexé. Il fait a son entrée un inventaire des titres et papiers des deux paroisses (juin 1742) c'est grâce à cet inventaire, si nous pouvons connaître encore quelque chose de l'histoire de la paroisse avant la révolution, car la plupart des titres, par lui indiqués ont complètement disparus.

DICONNE a compte de la fondation de l'étang du Paroy. J'ignore à quelle époque il a cessé d'être curé de DICONNE. Nous aurons du reste occasion de revenir sur ce sujet en parlant des curés et desservants de la paroisse depuis le concordat. Qu'il me suffise de dire que la Paroisse de DICONNE et DEVROUZE annexé qui autrefois dépendait de l'archiprêtre de MERVANS est comprise depuis le concordat dans le territoire de l'archiprêtre de ST GERMAIN DU BOIS.

A partir de cette époque la paroisse de DICONNE ne comprend que le territoire de la commune de ce nom. La superficie est de près de 1600 hectares dont 710 en céréales et culture, 695 en bois, 140 en prairies. Son territoire est une plaine mouvementée, ondulée, dressée de petites collines et de petites vallées dont l'altitude varie entre 190 et 212 mètres point culminant de la région. Il est traversé par la rivière de « La Florence qui y prend sa source et se dirige ensuite vers le nord-est pour se jeter dans la Guyotte à Dampierre. DICONNE est limité au nord par la dépendance de l'ancien château de la Marche et MERVANS, à l'est par MERVANS et DEVROUZE, au sud par THUREY, à l'ouest par le hameau de Bellefond et Villegaudin.

Les principaux groupe de populations sont au nord : le reversey à 3 K, les tailleferts 2 K, la croix 1 K, St sulpice et la forêt 2 K, à l'ouest les lorys 1 K, les gauthéys 2 K ½, les pelletrats 2 k, les rues bourdillons 6 K, au sud ouest les jacquards 3 K, la grande villeneuve 2 K et la petite villeneuve 1 k. On remarquera que l'église de DICONNE se trouve à l'angle sud est de la paroisse et qu'elle n'a pas de hameau important à desservir au sud ni a l'est, que la distance qui la sépare de l'église de DEVROUZE n'est que d'environ 1500 mètres, que le hameau le plus à l'est de l'église de DEVROUZE quain et champ de lux n'est guère plus éloignée de l'église de DICONNE, que le hameau de DICONNE le plus à l'ouest « les rues bourdillons » , on comprendra ensuite aisément que pendant plus de 400 ans, l'église de DICONNE ait été choisi comme chef lieu de la double paroisse de DICONNE et DEVROUZE annexé.

Le patron de la paroisse est ST PIERRE et cela de temps immémorial. Les plus anciens papiers relatifs à la paroisse en font foi.

L'ÉGLISE

En date du 4 juillet 1849, l'adjudication des travaux pour la reconstruction de l'église de DICONNE fut tranchée en faveur des frères QUARRE moyennant la somme de 16 447,76 après avoir fait un rabais de 16%. La mise à prix était de 19580,67 francs. Les travaux s'exécutèrent sous la direction de Mr BERTHIER architecte départemental. Les plans et devis ont été fait par Mr QUENTIN de l'ancienne église qui étant en bois ne purent guère servir que pour la charpente de l'église nouvelle. Les entrepreneurs, dit on, ayant fait un rabais trop considérable ne purent couvrir leurs frais et subirent la faillite. Les travaux durèrent 14 mois. La

dépense totale s'est élevée à 18140 francs. Pour solder les frais la commune a dû s'imposer extraordinairement depuis 1838 jusqu'en 1856 sur les quatre contributions directes. Il nous est impossible pour l'instant de dire pour quelle somme l'état a pris part. Mais il est à peu près certain qu'il ne l'a pas fait. La fabrique se trouvant pour le moins gênée que la commune n'a pas du y coopérer pour une large part et a concentré tous ses efforts pécuniaires sur l'ornementation intérieure. La nouvelle église fut élevée sur l'emplacement de l'ancienne. Elle fut bénie le 16 8bre 1850 par Mr MILLOT archiprêtre de ST GERMAIN DU BOIS autorisé par Monseigneur de HERICOURT évêque d'AUTUN. Vingt cinq prêtres assistaient à cette bénédiction entre autre Mr GIBOULOT curé de DICONNE, JOURDAN curé de MERVANS, COUILLEROT curé de ST USUGE, LAURENT curé de BOSJEAN, GRANDPERRIN curé de SENS, MILLOT curé de DEVROUZE, CHANGARNIOT curé de THUREY etc..... L'église est placée sous le vocable de ST PIERRE patron de la paroisse.

VOCABLE DESCRIPTION STYLES

Son style est le roman pur. De l'entrée jusqu'au chœur, le vaisseau de l'église forme un vaste rectangle de 17 m de long sur 7 m10 de large, comprenant une seule nef divisée en quatre travées par deux rangs de cinq pilastres d'une hauteur de 3 m 50 soutenant 4 arcatures dont la hauteur est de 5 mètres. Les pilastres ont 1 mètre de largeur, ils sont terminés au sommet par un tailloir chanfreiné et se reposent sur une embase en pierre de taille de 0,30 m de hauteur. Arcatures et pilastres ne doivent leur existence qu'à une réduction de 0,14 dans l'épaisseur qui aveugle la baie formée par eux. Le mur supérieur aux arcades a en effet une épaisseur de 0,45 m tandis que le mur d'aveuglement n'est à que trente et un. Au milieu de ces pilastres et avec un relief de 0,10 m sont flanqués de nouveaux pilastres plus ornés cornetés d'une largeur de 42 cm et d'une hauteur de 5 mètres. Ils sont surmontés de chapiteaux en pierre de taille de 0,60 de hauteur possédant une ornementation de feuillages, d'animaux imaginaires et de figures humaines, l'un d'eux est même orné d'une superbe rave et d'un triple épi de maïs pendant ; influence du milieu ! Les pilastres supportent les arceaux romans de la voûte hauts d'environ 9 mètres. Les voûtes dont la hauteur s'élève à 9 mètres sont construites en bois recouvert inférieurement d'une couche de plâtre. Elles forment un seul bercage roman longé tudinal. Elles sont à éroisées romans dont les nervures formées par un triple boudin en plâtre descendent jusqu'aux chapiteaux des pilastres cannelés. Elles sont percées dans le sens transversal par un quadruple berceau en ogives qui couronne les fenêtres, ouvertes dans le mur au dessus de chaque travée, pour leur permettre de répandre leur clarté dans la nef. Dans la partie inférieure de l'église les deux piliers du clocher forment devant le grand portail comme un porche intérieur de 1m80 de profondeur et 2 m 85 de largeur. Ils sont dressés entre eux par un arc doubleau plein cintre et aux murs extérieurs par deux arcs doubleaux de 4 m 50 de hauteur. La partie de la nef comprise entre ces piliers et les murs extérieurs forme au sud la chapelle des fonts baptismaux et au nord la cage de l'escalier de tribune.

LA TRIBUNE

La tribune est supportée à 5m50 de hauteur par les deux piliers du clocher et par les murs extérieurs. Les dimensions correspondent exactement du moins en surface à celle du porche extérieur et se ses chapelles latérales. Elle est ouverte à l'intérieur de la nef, au centre par une large baie de 2 m de large et de 2 m de haut. Cette baie est formée par un arc plein-cintre supporté par deux colonnes à chapiteaux sculptés de 0,80 m de hauteur, De chaque côté de cette baie est ouverte une fenêtre géminée de 1, 20 m de hauteur et de même largeur dont le meneau se compose d'une colonnette à chapiteau sculpté et dont les deux cintres romans reposent extérieurement sur deux colonnettes à chapiteaux sculptés également. Baie et fenêtres géminées reposent sur un entablement à 0m50 du sol de la tribune. Cet entablement formant cordon chanfreiné est en pierre de taille.

CHŒUR

Le chœur à la forme d'un octogone dont trois cotés serait rongé par la nef. De la nef au fond de l'abside, la distance est de 6m40. La largeur est égale à celle de la nef. Les trois pans du fond ont une largeur de 2 m 96. Les deux autres qui ne sont que le prolongement des murs latéraux ont 4 m 30 à la hauteur des pilastres de la nef. Le chœur est orné d'un cordon en pierre de taille biseauté en doucine. Dans le cordon se noie l'embase sculptée en tête humaine de six colonnes ronds en pierre d'environ deux mètres de hauteur. Leurs chapiteaux sculptés en feuille d'acorn supportent les nervures à triple boudin de cinq berceaux convergent en ogives, semblables à ceux qui couronnent les fenêtres de la nef.

CHAPELLE ET TRANSEPT

La quatrième travée, celle qui joint le chœur est percée à gauche et à droite d'une large baie bordée par deux colonnes romanes simulées et noyées à demi dans le mur. Ces colonnes supportent un arc plein-cintre avec archivolt moulurée haut de 5 m. Ces deux ouvertures donnent accès à deux chapelles, celle du nord dédiée à la Sainte Vierge, celle du sud à St Joseph. Les chapelles ont comme dimensions 4 m 10 sur les deux faces, leur hauteur est d'environ 6 m. Leur plafond consiste en une voûte plein cintre. Les chapelles croisant la nef forment un transept et donnent à l'église la forme d'une croix latine.

LA SACRISTIE

Le pan du fond du chœur est percé d'une porte qui donne accès à la sacristie. Elle est de dimension très restreinte 2,60 m sur chaque face et 9 m de hauteur. Elle est éclairée par une fenêtre romane ouverte dans le mur est.

FENETRES

Quinze fenêtres romanes de 3 mètres de hauteur et de 0,65 m de largeur dont cinq au chœur, deux au transept, deux aux chapelles latérales et six à la nef répandent la lumière à profusion dans l'église. La baie de ces fenêtres est à 6 m de hauteur sauf pour celle des chapelles dont la base est à 2 m du sol. Celles du chœur ou transept et des chapelles, sont ornés de 2 colonnettes en pierre avec chapiteaux sculptés supportant un arceau plein-cintre orné d'une archivette. Les autres sont sans ornement.

MURS ET CONTREFORTS

Extérieurement les murs sont pleins, sans aucun relief ni ornement sauf à la naissance du toit ou ils sont terminés par un entablement en pierre de taille supporte par des corbeaux en même matière distants les uns des autres d'environ 50 centimes. Les murs sont bâtis en briques construites sur place avec le terreau sur lequel est fondée l'église et cuites au moyen de deux fours élevés sur place également. Cette façon de procéder explique en partie la modicité du prix de l'église. Les murs sont recouverts extérieurement d'un crépit tyrolien, à la chaux lourde intérieurement ils sont garnis de plâtre et recouverts d'un badigeon à la colle légèrement teintée de jaune. Ils sont soutenus par six contreforts d'angle, deux à la façade et 4 aux angles des deux chapelles. Les contreforts construits en briques ont 0.50 de large sur 0.70 m de profondeur et 4 m de hauteur. Le mur méridional est percé d'une porte latérale de 2 m de hauteurs sur 0,90 m de largeur. L'église est bien orientée de l'est à l'ouest.

FACADES

La façade de l'église est ornée extérieurement d'un portail roman et d'une rosace. Le portail superbement campé sur un escalier de cinq marches en pierre de taille à 5 m de hauteur environ sur 2,80 m de largeur. Son arc plein-cintre surmontée d'une archivolte champfrenée est supporté de chaque côté par deux colonnes adressées à chapiteaux sculptés. Le tympan ne supporte aucune sculpture. Il est soutenu par un linteau dépourvu d'ornementation. La rosace en pierre de taille est de purs styles romans. Elle est divisée en huit sections par huit rayons formés de colonnettes supportant les petits arceaux ou lobes de la rosace. Son pourtour est orné d'une bande chevronnée et son diamètre est d'environ deux mètres. La base est à environ six mètres du seuil du portail. Les portes extérieures de l'église sont en plateaux de chêne d'environ 5 cent d'épaisseur. Celles du portail sont divisées en deux battants dont chacun à 1 mètre de large sur 3 m 10 de hauteur. Leurs ferrures sont ornementées par des volutes opposées.

CLOCHER

La tour du clocher est divisée en deux étages par un cordon en pierre de taille biseauté. La première partie c.a.c : la tour proprement dite, mesure environ deux mètres de hauteur et environ 2 m 20 de largeur sur chacune des quatre faces de la tour qui est carrée. Chaque face ornée aux extrémités verticales de deux pilastres donnant naissance à leur partie supérieure à trois petits cintres dont les extrémités convergentes reposent sur deux corbeaux moulurés en une hauteur d'environ 3 m et une largeur à peu près égale à celle de l'étage intérieur. Sur chaque face ont soit encadrées par des pilastres trois fenêtres plein cintre, entourées d'une archivolte dont les meneaux sont constitués par des colonnes à base et à chapiteaux sculptés. Un rang de corbeaux en consoles malures soutient le dernier entablement sur lequel s'appuie la flèche octogonale dominée par la croix et le coq traditionnel. Cette flèche a environ 7 mètres de haut. Elle est couverte en ardoises et ses arrêts sont protégés par des rubans de zinc. Les pilastres de la tour à la façade reposent sur deux chimères sculptées. La hauteur totale du clocher du sol au coq est d'environ 25 mètres. La tour du clocher donne asile à une seule cloche pesant environ 500 livres et bénite le 27 janvier 1864. Son parrain fut Mr VILLAIN régisseur à la marche et sa marraine Jeanne Marie LABOUREAU propriétaire à CIEL. Elle sort des ateliers de Monsieur MOREL. Elle a été payée par une souscription ouverte par la fabrique. La charpente du clocher et de l'église est en bois de chêne ; on a réemployé la plus grande partie de la charpente de l'ancienne église. La toiture de la nef est en tuiles plates.

MOBILIER ET ORNEMENTS

3 autels sont compris dans le mobilier de l'église. Le maître autel (large de 2m75) est en bonne et belle pierre sculptée à triple gradin superposé. Le tabernacle a porte romane en cuivre doré est surmonté d'un campanile en pierre de taille supporté par quatre colonnettes en marbre brun, et orné de quatre clochetons flanquant la base d'une superbe flèche en pierre ajournée et très élancée, couronnée d'une croix. Le devant de l'autel est orné à chaque extrémité. Les statues en relief de SAINT PIERRE et SAINT PAUL patrons de la paroisse dans une niche formée de deux colonnettes supportant un arceau plein. Cintre orné d'une archivolte. Au centre une sculpture de trois personnages représente la scène. On accède à l'autel par deux gradins en marbre gris poli. L'autel a été acheté à DIJON en 1884 pour la somme de 2400 francs. Les deux autres autels sortent de l'ancienne église et sont placés

actuellement dans les deux chapelles latérales. Ils sont entièrement en bois de chêne peint et orné de filets d'or. Les murs de l'église ne sont flanqués d'aucune boiserie sauf derrière le siège des bancs à accoudoirs, placés à droite et à gauche du chœur.

LA TABLE DE COMMUNION

La table de communion, placée au dessus du double gradin qui conduit de la nef au chœur est à cadres en fer et à panneaux en fonte ornementée. Elle est peinte argent et or et possède une main courante en noyer ciré.

LA CHAIRE

La chaire à prêcher à la forme d'un cube à six pans, a des panneaux dont la base ; une pyramide hexagonale renversée est terminée par un aigle. Elle est en chêne, vernis noyer. Un abat-croix en même bois couronné d'une croix, la surmonte sur son panneau inférieur est sculpté en relief le triangle symbole de la trinité entouré d'une gloire et portant sur son centre et en relief une colombe aux ailes déployées symbole du Saint Esprit.

LES FONDS BAPTISMAUX

Les fonds baptismaux en bois sculpté dont le Christ a environ deux mètres de hauteur garnissent le panneau central du chœur. Il a été restauré en 1905 à l'occasion de la Mission. Trois autres crucifix en cuivre doré servent à l'ornementation des autels. Deux crucifix portatifs en cuivre argenté et un trépied arénée servent pour les processions et les sépultures.

LES STATUES

Le chœur est orné de quatre statues : deux en plâtre peint, celle de Saint Pierre et St Paul patrons de la paroisse ayant coûté 110 francs chacune et sortent des ateliers de DELAIN à PARIS. Les deux autres en bois peints représentent Saint Antoine et Saint Emiland sont très antiques et viennent de l'ancienne église. Il en est de même de la statue de Saint Jean Baptiste dans la chapelle des fonds baptismaux et de celle de la Sainte Vierge qui orne l'excavation, correspondant à l'escalier de la tribune. La statue de la Sainte Vierge, placée dans la chapelle et ayant coûté 130 francs, celle de Saint Joseph ornant la chapelle sud au prix de 85 francs et celle de Saint Antoine de Padoue placée sur un piédestal pris de la table de communion à gauche de la nef dont le prix est de 95 francs sont toutes trois en plâtre peint et ont été fournies par la maison FORGES de MOULINS ; Toutes les statues en plâtre ont été données par la générosité privée ; la fabrique n'a nullement contribué à leur acquisition.

RELIQUAIRES

La paroisse possède deux reliquaires, l'un en chêne verni ayant la forme d'une croix et contenant une relique de la vraie croix, l'autre celle d'une chapelle gothique en bois doré ayant trois glaces. Le dernier reliquaire contient les saintes parcelles 1° de l'autel du bois sur lequel le prince des apôtres offrait le Saint sacrifice 2° des chaînes de St Paul apôtre 3° d'un très ancien suaire de Saint Lazare 4° des ossements de St Symphorien et des saints martyrs romains Félix, Antoine, Bonnat, Justin, Valentin, Urbain, Ursin et Victor. 5° des ossements de St Racho évêque d'AUTUN 6° des ossements des saintes martyres romaine, Claire et Juconde 7° de la chair de St François de sales 8° de Sainte Jeanne de Chantal 9° enfin des reliques de Saint Pierre et St Paul déposées dans deux médaillons en argent. Le 17 mai 1857 a eu lieu à DICONNE la translation solennelle de ces reliques envoyées le 8 mai par Monseigneur de MARQUERIE. La paroisse toute entière et une foule immense d'étrangers assistaient à cette cérémonie. Tout le chemin parcouru par la procession était orné d'arc de triomphe. La relique de la vraie croix a été envoyée de Rhône par le Cardinal Patrisi, vicaire général de sa sainteté le 7 avril 1846. Les deux authentiques de ces reliques sont conservés aux archives de la fabrique.

CHEMIN DE CROIX

Les douze stations du chemin de croix sont en chromos encadrés de baguettes dorées et préservés par des glaces. L'érection en a été faite le 17 janvier 1853 par Mr TRUCHOT curé de LESSARD EN BRESSE prêtre délégué par Monseigneur l'évêque d'AUTUN.

TABLEAUX

Deux tableaux, ou plutôt deux peintures sur toile ornent le chœur de l'église, l'une représente Sainte Elisabeth distribuant du pain aux pauvres, l'autre l'Assomption de la Sainte Vierge. Ces deux tableaux superbement encadrés ont été achetés à PARIS et donnés par les frères de Monsieur l'abbé GIBOULOT en 1887. Dans la nef une grande peinture sur toile d'environ 1m50 sur 1m10 représente l'apparition de la bienheureuse Marguerite-Marie, cette toile peinte à la visitation d'AUTUN en 1884 a été donnée par Mr CESSOT ancien curé de la paroisse. Enfin une dernière toile, bien défraîchie celle-ci, est fixée au tympan du portail et représente la scène où N. S. confie à ST PIERRE le soin de paître ses agneaux et ses brebis.

VITRAUX

Tous les vitraux de l'église sont en simple grisaille sauf les tris vitraux du fond du chœur qui ont été placés en novembre 1904 et coutent 130 Fr chacun. Celui du centre représente l'apparition du sacré Cl Cœur, celui nord reproduit la communion de la Sainte Vierge par Saint Jean, celui du sud représente le retour de l'enfant prodigue. Notre intention est à l'avenir, si les temps et les ressources nous le permettent, de représenter les autres sacrements en employant dans ce but et en remplaçant chacun des autres vitraux du chœur et du transept.

VASES SACRES ORNEMENTS

En fait de vases sacrés l'église possède un beau calice entièrement en argent doré, un ciboire argenté avec coupe doré intérieurement, un ostensor en cuivre doré acheté à la maison FARGES de MOULINS en 1891 au prix de 100 Fr, enfin une coquille de baptême et les ampoules des saintes huiles en cuivre argenté. La fabrique est bien pourvue de linges et surtout d'ornements sacrés. Ces derniers sont tous en double dont un plus riche pour les fêtes, mention spéciale pour l'ornement drap fin et la chape de même étoffe qui sont de grande valeurs.

CHANDELIERS

Les deux chandeliers roman avec leur or six en cuivre doré qui ornent le maître autel ont été donné en 1850 par le marquis de BEAUREPAIRE. Huit autres chandeliers dont quatre en cuivre argenté et quatre en cuivre doré ornent les premiers l'Autel de la Sainte Vierge, les second l'autel de Saint Joseph et viennent de l'ancienne église. Quatre chandeliers en cuivre doré de même style que ceux du maître autel mais bien plus petits alternent avec eux sud les gradins de cet autel. Enfin huit chandeliers en bois tourné et verni en noir sont employés pour les cérémonies de sépultures. L'église n'est pas chauffée, son éclairage est obtenu à l'aide de lampe à pétrole et de simples bougies.

CONFESSIONNAL

Avant de terminer la description du mobilier de l'église, disons quelques mots de son confessionnal de ses bancs et son horloge. Le confessionnal nous parait de confession ancienne quoique riche et très soigné. Il est en beau chêne massif de style LOUIS XV avec fronton et écussons sculptés au dessus de chacune des ouvertures.

BANCS

Les bancs sont en chêne avec panneaux moulurés en sapin au nombre de 28. Ils ont été construits en 1850 par Jean BASSEN menuisier à DICONNE au prix de 16,50€ chacun y compris le petit banc à coulisses. Le même menuisier et a la même époque a fait des stèles du chœur pour la somme de 120 Fr

HORLOGE

L'horloge construite par la maison Paul Obsbe de MOREZ (JURA) a été placée à la tribune contre le mur de la façade immédiatement au dessus de la rosace vers l'année 1887. Elle a couté dit on 1300 Frs, fournis gracieusement par un des frères de Mr GIBOULOT ancien curé. Elle commande les aiguilles de deux cadrans d'un mètre de diamètre, placés au dessus du cordon de la tour du clocher. L'un sur le pan nord du côté du bourg, l'autre au sud le pan méridional du côté de la cure.

CALVAIRE

Un calvaire de trois croix en chêne peint, celle du milieu supportant un christ en fonte peint est placée à la jonction de la route de DEVROUZE avec celle de THUREY. Il est entouré d'une grille en fer forgé d'une valeur de 200 Fr. Deux autres croix en chêne sont plantés l'une au hameau de la croix à la jonction des deux routes de Diombe et Mervans, l'autre à la grande villeneuve, près de la maison GAUTHERON PAROL.

CIMETIERE

Le cimetière est de temps immémorial, placé autour de l'église. Il est quelque peu exigü pour la population de DICONNE. Des buissons et deux barrières en fer forgés dont l'une a deux battants, la clôturent sur tout son pourtour.

LES CURES DEPUIS LA REVOLUTION

Le clergé et l'administration de la paroisse. Avant le concordat le culte catholique romain était rétabli en France dans 18000 communes environ. Les fidèles avaient de leurs forces opéré et soutenu cette reconstitution. Il devra en être à peu près de même après le concordat. On croit aujourd'hui encore assez généralement qu'à partir du concordat le clergé de France vit la subsistance

assez garantie pour l'état, pour qu'il n'eut point désormais à mettre les populations contribution. Or Ilse trouve que l'entretien de la très grande majorité des prêtres – des neuf dixième reste pour quelques années encore à la charge, des fidèles. Le directory avait légué à la commune avec situation financière assez embarrassante et malgré les efforts heureux déjà faits par le premier consul, l'exercice de l'an XI, s'était soldé par un déficit de 95 millions. Les articles organiques ne reconnurent comme curés que les prêtres préposés à la direction de la paroisse chef lieu de la justice de paix 3000 environ le dixième du chiffre qu'il atteignait avant la révolution. En dehors d'eux leurs confrères prenaient le titre de desservants et se trouvaient par la même exclus du traitement promis par le concordat aux curés.

Voilà la principale préoccupation cause de la privation de curé subie par la paroisse de Diconne depuis la révolution jusqu'au commencement de l'année 1832. Deux autres causes venaient s'adjoindre à celui-ci : l'absence de presbytère, (l'ancien vendu pendant la révolution n'ayant pas été réacquis) et le mauvais état de l'église qui construite à peu près exclusivement en bois, menaçait ruine. Suivons pas à pas la restauration progressive de la paroisse.

Nous avons vu que Etienne SACLIER curé de Diconne et Devrouze depuis 1757 était encore dans cette paroisse pendant les premières années de la Révolution. Il prêta serment dans les premiers mois de 1791 avec le curé de Mervans et son vicaire, celui de St Germain du bois et son vicaire, celui de Sens, de Bosjean, du Tartre, de Serley et de Serrigny. Il signe et enregistre à la fin octobre 1792, le dernier baptême fait par lui, celui de Claudine MERCEY. Toutefois, nous le voyons encore le 27 Novembre 1792 signer l'acte et être témoin du mariage de Claude Chanut et de Claudine Dodile, mariage fait par le maire Emiland Desbois et enregistrée par lui. Nous ne savons ce qu'il est devenu étant d'un âge, assez avancé peut-être est il mort des fatigues et des privations de toutes sortes qu'il a du subir pendant la période troublée de la terreur. Nous avons eu sous les yeux une feuille attestant qu'il avait payé en 1789, 41 livres d'impôt pour six mois.

Il fait nuit sur la vie de la paroisse de DICONNE depuis 1793 jusqu'en 1808, époque à laquelle commencent à être signés les registres de catholicité. Etienne SACLIER resta t il encore longtemps à DICONNE ? Se rétracta t il après la tourmente ? Ou bien la paroisse fut elle secrètement d'abord, ouvertement ensuite administrée par un prêtre voisin, le curé de THUREY par exemple qui n'avait pas prêté serment ? Aucun des documents que nous possédons pour le moment ne vient fêter une faible clarté sur ces ténèbres.

Le Conseil Municipal par une délibération en date du 10 septembre 1808 demande à faire ériger en chapelle l'église de DICONNE, érection qui ne sera accordés que le 27 mars 1822 par une ordonnance du roi. C'est aussi à partir de 1808 que commence la rédaction des registres de catholicité. Il faut donc recourir aux registres des paroisses voisines de DEVROUZE, THUREY, MERVANS, pour l'obtention des actes de baptêmes, mariages et sépultures des habitants de DICONNE antérieurement à cette date. Jusqu'alors la vie paroissiale de DICONNE a du se confondre avec celle de ces paroisses. De 1808 à 1818, la paroisse est administrée par l'abbé COURTY desservant de DEVROUZE qui y vient administrer les sacrements et célébrer la messe le dimanche à peu près tous les quinze jours. Le 16 mai 1811 Claude BUGAUD propriétaire à DEVROUZE réclame à la municipalité de DICONNE la somme de 240 francs en participation du paiement du loyer du curé de DEVROUZE administrant DICONNE. Le Conseil refuse tout subside par ce qu'il a demandé l'érection de son église en chapelle, érection reconnu nécessaire par l'évêque et par le préfet. Si jusqu'alors elle n'a pas eut lieu la cause doit être attribué à la pénurie de prêtres. De fait le prêtre desservant de DEVROUZE en remplit les fonctions moyennant une quête volontaire en grains et une quête en argent qui se fait chaque fois qu'il y a messe le dimanche. D'ailleurs les habitants de DICONNE payent double droit pour enterrements, messes et mariages.

En 1817 le préfet demandant les motifs de l'érection de DICONNE en chapelle vicariale, le conseil en date du 15 février lui fait la réponse suivante : « 1° il y a un cimetière clos et un église 2° quant aux linges, meubles et ornements il y a le nécessaire puisque Monsieur le Curé de DEVROUZE y dit la messe tous les quinze jours 3° quant à l'étendue du territoire de la chapelle il y a « de la limite du nord au midi , mil millimètres (ou une lieue) de la limite de l'orient à l'occident mil cinquante millimètres ou (une lune et demie) sic..

A ces motifs il ajoute, dans une communication au sous préfet le 25 MARS 1810, que la succursale de DEVROUZE est très éloignée des hameaux isolés « de la commune de DICONNE qui est très aquatique et marécageuse surtout en hiver ». Il fixe à 500 francs le traitement du futur chapelain, il lui fournit enfin un logement convenable ou 100 FRANCS d'indemnité. S'il s'en procure un à ses frais. Vers la fin de décembre 1818, l'abbé YVON desservant MERVANS, succède à l'abbé COURTY dans l'administration de la paroisse de DICONNE et remplira ces fonctions jusqu'au mois d'août 1880. Il est probable que pendant ce temps il a du obliger les paroissiens de DICONNE à se rendre à MERVANS pour les baptêmes et les mariages car les registres de catholicité de 1819 ne contient que des sépultures. Trois d'entre elles portent la mention : « exhumé civilement » : Que signifie t elle ? Nous ne pourrions l'affirmer au juste. Peut être ces sépultures ont-elles été faites sans la présence du prêtre, s'il en a été ainsi ce fut en tout cas sans esprit d'hostilité ; car l'acte prend soin d'indiquer que l'inhumation a été faite « avec les prières et selon le rite de l'église » ; un d'eux ajoute même que la défunte a été munie des sacrements. Ces actes me paraissent avoir été écrits par l'instituteur de DICONNE Joseph ROLLAND qui pour la plupart les signe tout seul. Je profiterai de cette occasion pour faire remarquer qu'à cette époque l'instituteur était à DICONNE un personnage à qui l'on pourrait attribuer l'épithète d'ecclésiastique. En effet le 5 mai

1812 le conseil municipal statue qu'il sera payé à l'instituteur (pour faire ou plutôt faire apprendre le catéchisme) 0,50 franc par enfant de propriétaire et de fermier, les enfants des indigents et des manouvriers étant instruit gratuitement. Pour chanter aux enterrements, il devait recevoir 0,50 franc pour une personne âgée de plus de 16ans et 0,25 franc pour les enfants au dessus de cet âge. Il décide enfin que, l'instituteur « sera marguillier... » Qu'il lui sera pour ces fonctions 0,30 francs par feu puis 1 franc par fosse d'enfant et 2 francs par fosse de grande personne au dessus de 16 ans.

C'est à cette délibération que nous parait remonter la coutume actuellement encore existante de la rétribution du sacristain par chaque famille de la paroisse. En paiement de ses fonctions il ne touche aucun salaire de la fabrique mais à l'époque de la toussaint il fait sa tournée dans chaque ménage pour en recevoir soit du blé ou autres graines, soit une somme de trente ou trente cinq centimes.

De septembre 1820 en aout 1827 la paroisse est administrée par l'abbé COUILLEROT desservant de DEVROUZE. Dès les premières années de son ministère la paroisse sera reconnue comme chapelle vicariale. Pour mettre l'église à la hauteur de sa future dignité le conseil propose de réparer l'église ayant en caisse une somme largement suffisante pour cet objet. Il déclare que les meubles et les linges sont en nombre suffisant. Les vases sacrés seuls manquent mais on pourra se les procurer en aliénant quelques parcelles de biens communaux dont la commune possède environ deux hectares environ. Cette même année le 7 février 1821 le conseil décide que le traitement du châtelain ainsi que son loyer seront fournis par une imposition extraordinaire sur les contributions directes de la Commune. Sa bonne volonté se maintient toujours en haleine, elle est à l'affut des moindres occasions pour arriver à ses fins ; qu'on en juge. Le 28 avril 1821 la municipalité avait voté comme hommage la somme de 50 francs à l'occasion du baptême de S.A.R le duc de bordeaux. Considérant que les intentions paternelles du bon roi sont d'employer cette somme à quelque œuvre de bienfaisance, elle décide d'employer cette somme à l'achat d'une chape pour l'église ; Tant de zèle méritait sa récompense aussi le 12 mai 1822 le conseil est officiellement avertie que sa majorité a autorisé l'érection de l'église de DICONNE en chapelle vicariale le 27 mars 1828 « séance tenante est approuvé le devis des réparations de l'église dressé par Mr Sinaï architecte et s'élevant à la somme de 1476 francs.

Le conseil affecte à cette réparation les 1467 qu'il possède à la caisse de service et qui proviennent des impositions spéciales votées en 1815 pour venir au secours des indigents. Etant donné l'abondance des récoltes à cette époque cette somme ne parait pas d'un emploi urgent et elle fut par conséquent placée à la caisse de service, et vouée à une autre destination, la pauvre église en bois en bénéficiera.

Le 6 mai 1821 le Conseil de DICONNE est invité par celui de DEVROUZE « a payer une partie du presbytère de cette dernière commune » Cette demande est refusée de nouveau sous prétexte que l'église de DICONNE doit être incessamment déclaré chapelle vicariale et qu'il serait téméraire d'obliger les habitants de DICONNE à payer les frais du culte dans deux communes à la fois.

Néanmoins, DICONNE ne devait pas avoir à demeure de chapelain proprement dit. Trouvant sans doute qu'il allait de ses intérêts matériels , le conseil vota le 11 aout 1822 une rétribution annuelle de 325 francs à Mr COUILLEROT curé de DEVROUZE qui s'engagea à venir chaque dimanche à DICONNE dire la messe et chanter les vêpres « soit à l'issue de la messe, soit au tard selon les circonstances et le tout d'après la conscience de Monsieur le Curé « sans qu'on puisse l'en rechercher » sic

La situation de chapelle vicariale pour l'église de Diconne ne devait pas être de longue durée ; se souvenant de son ancien éclat, elle aspirait à plus haute dignité. Le 1^{er} mai 1824 le conseil reconnaît qu'il est de l'intérêt de la commune de demander l'érection de son église succursale. Comme pour arriver à ce but, il est absolument nécessaire de se reprocurer un presbytère « l'ancien ayant été vendu dans les temps désastreux de la révolution » il autorise le maire à entrer en pourparler, pour l'acquisition de l'ancien presbytère avec le propriétaire actuel le sieur P. Jeannin Monnot demeurant à l'Abergement Ste Colombe et très probablement gendre de l'ancien acquéreur des temps révolutionnaire, le sieur Gabriel Monnot. Si sa proposition d'achat n'était point agréée par le possesseur, le Maire était chargé par le conseil d'employer toute diligence pour la construction d'un presbytère neuf sur l'emplacement communal qui joint la commune emplacement occupé maintenant par la mairie et l'école des garçons.

En outre le 8 mai 1824 le conseil sollicite de sa majesté Louis XVIII l'érection de son église en succursale. Parallèlement, même demande est faite par les habitants sous forme de pétition adressée par eux à l'évêque et au préfet. Elle fut accueillie favorablement et l'église de Diconne devint succursale ce qu'elle est encore maintenant et pour quelques mois peut être.

Tous ces évènements se passaient pendant que Mr Couillerot curé de Devrouze administrait la paroisse de Diconne. Dans ces dernières fonctions il eut pour successeur en août 1827 Mr BONIN curé de MERVANS qui les remplit jusqu'au mois de novembre de la même année. La paroisse fut ensuite desservie pendant près de quatre ans jusqu'en octobre 1831 par l'abbé GRAILLE curé de DEVROUZE. Il eut comme successeur l'abbé JAYET curé de THUREY qui cessa en février 1832 pour faire place au premier succursaliste l'abbé GRANDPERNIN.

L'abbé GRANDPERNIN fut curé de DICONNE jusqu'en décembre 1842 c.a.d pendant près de dix ans, sa grande préoccupation pendant le séjour qu'il y fit fut la préparation de la reconstitution de l'église. C'est en effet en 1838 que, sous son impulsion, le conseil de la commune après avoir pris connaissance des plans et devis de la future église s'élevant à 18 000 frs décide : « de s'imposer extraordinairement le plus fortement possible jusqu'à concurrence de cette somme sur les quatre contributions directes. »

En 1843 l'abbé CANOT lui succède pour rester jusqu'en février 1848. Après lui la paroisse sera plus d'un an sans posséder de curé à demeure. Elle fut desservie par l'abbé MILLOT curé de DEVROUZE.

Au commencement de 1849, M Etienne GIBOULOT était nommé à la paroisse et devait y rester jusqu'à sa mort au printemps 1891 soit 42 années. Il fut dès le début de son ministère témoin de la construction de la nouvelle église et consacra tout son zèle et toute sa charité à son ornementation intérieure. Il fut beaucoup aidé en cela par les libéralités de ses frères à qui l'on attribue le don du maître autel et de l'horloge.

En 1868 par acte passé à l'étude de Maître CAMUSET notaire à THUREY M. GIBOULOT fit don à la fabrique de DICONNE d'une propriété située près du bourg comprenant maison, jardin cour et pré, le tout d'une superficie de 66 ares, à charge pour la fabrique de faire célébrer chaque année à perpétuité quatre messes dont deux grandes, deux petites, pour le repos de l'âme du donateur. Son intention était d'établir dans cette propriété une école de filles dirigée par des religieuses ce qui eut lieu bien plus tard. A sa mort il légua à la fabrique de DICONNE une rente de 100 frs sans charge. Il a aussi fondé à l'évêché une mission décennale de trois semaines.

L'abbé Pierre CESSOT lui succéda en mai 1891, il fit faire diverses réparations à l'église et au presbytère principalement aux toitures, dota l'église de plusieurs statues neuves et surtout nivela le jardin qu'il embellit et planta d'arbres fruitiers très nombreux. Il quitta cette paroisse en septembre 1902 pour devenir curé de SAINT GERMAIN DU PLAIN.

Dans le même mois, il eut pour successeur l'abbé Louis GEOFFROY qui dirige encore la paroisse en cette année 1905. Depuis son arrivée on fit à l'église pour 600frs de réparations consistant dans la réfection du crépit extérieur du mur latéral sud et des chapelles. Trois vieilles grisailles du chœur ont été enlevées pour faire place aux trois superbes vitraux qui l'ornent maintenant et représentent celui de : Sacre Cœur, à la bienheureuse Marguerite Marie dans le jardin de la visitation, celui de droite, celui de l'enfant prodigue symbolisant la pénitence, celui de gauche la communion de la très Sainte Vierge par St Jean rappelant le sacrement de l'Eucharistie. Chaque vitrail a coûté 130frs. Un harmonium de 4 jeux a été acquis pour soutenir et rehausser le chant de l'église. Près de 700frs ont été dépensés en 1903 et 1904 en réparations intérieurs au presbytère. Ces réparations consistèrent en plane liage de chambre mais surtout en la reconstruction d'un galandage intérieur à 5 centimètres de distance des murs extérieurs et leur faisant face. Ce galandage élevé dans les trois principales chambres et goudronné intérieurement est destiné à isoler l'humidité excessive des murs du presbytère fortement salpêtrés jusqu'à hauteur d'épaule. Le but recherché a été complètement atteint et actuellement aucune trace d'humidité n'apparaît sur les murs intérieurs des chambres réparés.

Le presbytère et ses dépendances

1) Son origine

Nous lisons ce qui suit dans une déclaration du 28 mai 1690 faite par Maître TESTEFORT des biens appartenant à son bénéfice de DICONNE et DEVROUZE « les biens de la cure susdite consistent en deux petits bâtiments : l'un couvert à thuyilles dans lequel il fait sa résidence avec son vicaire, l'autre couvert à paille dans lequel il retire son bétail et ses fourrages, les dits deux bâtiments entièrement ruinés pour leur caducité et vieillesse n'ayant aucune mémoire ni connaissance du temps de leurs construction au dernier desquels bâtiments sont un jardin et un verger du côté de soir ». D'après ce document on voit que la cure de DICONNE et ses dépendances étaient en ruines en 1690, une reconstruction à donc du avoir lieu peu après cette date et sur les anciens emplacements. Hugues Maire dans « le mémoire à Monsieur mon successeur » 1732 indique comme appartenant à la cure de DICONNE « la maison cureale, la cour, la grange, le jardin et le verger » (surface du jardin et de l'emplacement du presbytère et dépendances : 47 a 47 ca , du pré 1ha 12 a et 40ca) conséquemment les mêmes bâtiments et les mêmes dépendances. De plus Etienne SACLIER curé de DICONNE pendant et avant la révolution, inscrit dans sa déclaration de biens : « les bâtiments, dont la cure, bâtiment d'écurie, le jardin, le verger, la cour, les emplacements des bâtiments peuvent contenir en tout un journal et demi ». Ces deux derniers documents ne parlent plus de la vétusté des bâtiments du presbytère. Un changement a donc eut lieu et ce changement est une reconstitution presque complète. Quant a-t-elle eut lieu ? Nous ne pourrions en fixer la date de façon très précise, toutefois nous trouvons dans le premier : » mémoire fait par Hugues Maire - curé de DICONNE, a son successeur » un inventaire des papiers de la dite cure. Il porte l'indication des « devis des constructions de la maison curiale de DICONNE cote 98 ». Ce document ne porte pas de date mais il est intercalé entre d'autres pièces datées « 1708/1676/1705/1706 et 1715. Ne serions nous pas autorisés à fixer à cette époque la reconstruction des bâtiments curiaux que nous possédons aujourd'hui encore ? Nous le pensons. D'ailleurs Hugues Maire déclare en outre dans un de

ses mémoires qu'en 1727 il a fait construire à ses frais « la grande volière » c'est-à-dire le pigeonnier avec four actuellement encore existant, dans le pré à l'ouest et à une dizaine de mètres du presbytère. Or il nous semble que cette construction a dû suivre de près la reconstruction des bâtiments curiaux et n'a pas dû la devancer. Comment en effet construire une volière quand la cure tombe en ruine ?

Les biens du bénéfice de DICONNE et DEVROUZE déclarés biens nationaux pendant la révolution furent mis en vente en 1792 /93. Les MERCEY de DEVROUZE furent acquéreurs de la plus grande partie des terres et, près en dépendant. Le presbytère et ses dépendances furent achetés par le sieur Gabriel MONNOT, propriétaire à DICONNE et Maire, ancien amodiateur des dîmes de la cure de DICONNE pendant la révolution. Il devait rester sa propriété ou celle de ses héritiers jusqu'en 1828, c'est-à-dire près de 36 ans.

Nous avons vu plus haut que le conseil municipal ayant en 1824 sollicité de Louis XVIII l'érection de l'église en succursale fut obligé pour arriver à son but de se procurer un presbytère. Il s'y employa de son mieux. Le 1er mai 1824, il charge le Maire Mr CORCELLE de solliciter du sieur JEANIN MONNOT possesseur actuel de l'ancien presbytère une promesse de vente. Le 10 juin même année, il vote 6000frs pour l'acquisition de la cure et décide que cette somme sera fournie par un impôt extraordinaire réparti au marc le franc sur toutes les propriétés de DICONNE.

Le 20 juillet suivant le Maire passe avec P. JEANIN MONNOT, gendre de l'ancien acquéreur du presbytère et propriétaire à l'ABERGEMENT STE COLOMBE un sous-seing par lequel ce dernier s'engage à céder l'ancien presbytère et en fixe le prix à 7000 frs. Trois jours après le conseil approuve le sous-seing et décide que les 1000 frs dépassant la somme des 6000 frs seront fournis par la vente de quelques communaux.

Le 14 septembre 1826, le Conseil et les dix contribuables les plus imposés autorisent le Maire à acquérir l'ancien presbytère, la maison d'écurie, la chambre de four et tout l'enclos en dépendant de la contenance d'environ un hectare et demi pour la somme de 7000 frs. Enfin le 15 janvier 1828 le Conseil vote définitivement pour cette acquisition une imposition extraordinaire de 9500 frs.

Comme le propriétaire consent à être payé annuellement et par dixièmes pourvu que les intérêts de la somme dû lui soient servis chaque année au taux de 8%, le conseil décide que l'imposition extraordinaire votée sera recouvrée en 10 années savoir : 1008 frs pour chacune des 9 premières et 488 frs pour la dixième.

La paroisse de DICONNE était donc rentrée en possession de son ancien presbytère, mais cela ne devait se faire sans récrimination. En effet, le 20 août 1828, le conseil eut à se réunir pour délibérer sur l'opposition qu'y faisait le sieur GUILLEMIN. Il jugea cette opposition mal fondée car « l'église sans être belle a été réparée nouvellement et peut encore servir 20 ans avec peu de réparations, le presbytère n'a pas été acheté trop cher car l'emplacement où il est bâti à la contenance d'environ 5 journaux lesquels peuvent être estimés au bas prix 2000 frs , ce qui ne porte la maison de maître , celle d'hébergement et le colombier qu'à 5000 frs alors que pour 10000 frs on en ferait pas autant.

Le conseil ajoute que « même il sera affecté spécialement pour servir de logement d'instituteurs et pour servir de chambre commune ». Le presbytère a-t-il jamais été tout cela à la fois ? Nous ne saurons le dire croyons pas.

DESCRIPTION

Il est vrai que ses dimensions et son importance pourraient le permettre. Il a en effet 22 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur et 4,5 mètres de hauteur. Les murs de 0m40 sont construits en briques. Ils sont percés symétriquement de 14 grandes fenêtres et de deux portes à double battants placées au milieu sur chaque côté du bâtiment et se faisant face. La porte à l'est communique avec le jardin et l'église, celle de l'ouest avec le pré, le four et le colombier. Un couloir transversal met ces deux portes en communications directes. L'encadrement de ces portes et fenêtre est en chêne. La longueur du bâtiment est orientée du nord au sud.

Au nord du couloir central se trouve une vaste cuisine éclairée par deux fenêtres donnant sur le jardin. Elle a comme dimensions 4m50 X 4m50. A l'ouest de la cuisine et sur une longueur égale à la sienne se trouve la cage de l'escalier du grenier et un évier de 2m50 X 2m50. La cuisine et l'évier sont limités au nord par un mur de refend qui les sépare de deux chambres l'une de 4m 60 X 3m90 donnant à l'est, l'autre de 3m90 X 2m50 donnant à l'ouest. Sous les chambres ci-dessus, et ayant la même superficie qu'elles, deux se trouve une superbe cave voutée avec ouverture au Nord.

Au midi du couloir transversal est située une grande salle à manger de 5m70 X 5m10 éclairée par deux fenêtres donnant à l'ouest sur le pré. Un gros mur de refend sépare la salle à manger de deux chambres placées au midi de cette dernière et dont la position et les dimensions correspondent à celle des deux chambres de l'extrémité nord de la cure.

Un couloir situé à l'est de la salle à manger met en communication cette dernière et les chambres du midi avec, le couloir transversal et la cuisine.

L'ensemble des plafonds de toute la cure est en beaux soliveaux de chêne à la française, à la hauteur de 3m50. Le pavé est planchéié pour toute la cure sauf pour la cuisine, l'évier et les différents couloirs qui sont carrelés. Le grenier également carrelé, sauf pour les deux chambres nord qui sont planchéiées est mansardé. Quatre chambres sont placées au dessus des quatre chambres du rez de chaussée et leur correspondent très exactement comme surface.

Une superbe et volumineuse charpente en chêne dont la valeur et la solidité accusent l'ancienneté supporte une toiture mansardée en tuiles plates.

La chambre sud ouest a été en 1903 transformée en salle de catéchisme et meublée dans ce but d'une extrade –bureau, de sept bancs a dossiers montés sur pied en fer à T et d'un petit poêle.

DEPENDANCES

Une maison de dépendances de 12 m de long sur 6m de large et 3,3 m de hauteur construite à la bressane en murs étroits de briques encadrées de chêne avec fondations en pierre se trouve située dans l'axe même du presbytère et au midi à une quinzaine de mètres de distance. Elle a la même orientation que la cure. Sa toiture en chêne et en sapin est couverte en tuiles plates également. Elle renferme une vaste écurie bétonnée, une grange, un bucher et des cabinets d'aisance. Elle possède en outre un fenil spatial destiné à remiser le foin, trois csoitures et demi de pré qui lui sont adjacentes à l'ouest.

COLOMBIER

Entre ce bâtiment et la cure, dans le pré et à une dizaine de mètres à l'ouest s'élève une tour carrée de trois mètres de coté et d'environ six mètres de hauteur surmontée d'un toit pyramidal à quatre pans couverts en tuiles plates.

La base de cette tour donne asile à un four et l'étage supérieur constitue un colombier peut fournir le gîte à une centaine de pigeons biset, demi-sauvage se nourrissant en majeure partie de vessées et autres mauvaises graines de champs voisins et ne réclamant d'autres nourritures que lorsque les terres sont fortement gelées ou couverte de neige. Une chambre de four flanquée contre le pan est de la tour contient un poulailler ainsi qu'une rampe d'escalier donnant accès à l'intérieur du colombier. Un clapier est adossé au mur sud de cette chambre de four et possède la même longueur que lui, environ quatre mètres. Le colombier et ses dépendances ont été construits en briques en 1727 par Hugues MAIRE curé de DICONNE et DEVROUZE et de ses deniers personnels. J'ai même lu que le seigneur de DICONNE voulut lui imposer à ce sujet le paraissant d'un droit de colombier. Hugues MAIRE, fit tant et si bien qu'il put s'en dispenser impunément.

PRE

A l'ouest de la cure et des bâtiments d'hébergement s'étend en pente assez prononcée un immense pré de plus d'un hectare. La nouvelle route du bourg à la villeneuve et aux jacquards ouverte en 1903 a rogné environ un are de ce pré à son extrémité ouest. Un réservoir d'un are environ et pouvant recevoir une certaine quantité de poissons est situé dans le pré immédiatement au dessous du cimetière qu'il côtoie à l'ouest. Les revenus de ce pré sont spécialement affectés au Curé de DICONNE et lui constituent un supplément de traitement.

JARDIN

Le jardin qui, avant la révolution se trouvait avec le verger dans le pré actuel longeant au soir les bâtiments curiaux est placé maintenant à l'est de ces mêmes bâtiments et occupe la place de l'ancienne cour du presbytère. Il s'étend jusqu'à la route de Mervans sur une superficie d'un journal environ. Comme le pré il est clos de buissons celui qui sépare le jardin de la route THUREY à MERVANS est en thuyas, les autres en épines. Entre le bâtiment de dépendances et la Cure à deux mètres de cette dernière est creusé un puits de 11 mètres de profondeur produisant une eau exquise.

REPARATIONS

Disons maintenant quelques mots des réparations qui depuis leur construction ou leur acquisition ont été faites à l'église ou aux bâtiments curiaux. Tout d'abord avant même d'en avoir fait l'acquisition complète le conseil municipal s'engage le 29 janvier 1826 à faire au presbytère les réparations nécessaires pour qu'il fournisse au desservant un logement décent. En 1847 la fabrique fait aux murs du bâtiment d'hébergement pour 282 frs de réparations. En 1850 une demande de secours est adressée au gouvernement pour la totalité de réparations à faire à l'église qui venait cependant d'être construite et au presbytère la fabrique et la commune étant obérées par la récente construction de l'église. En 1853, la Commune et la Fabrique fournissent conjointement 500frs pour la réparation des murs du presbytère. En 1857, la fabrique fait réparer les portes, les fenêtres et les parquets de la cure, le montant de la dépense n'est point indiqué. En 1852, la commune consacre 600frs à la réfection de la toiture de la maison d'hébergement. En 1876, la fabrique fournit 589frs pour réparations à la cure et à l'église, le genre de réparations n'est point mentionné. Le 20 février 1879, un orage endommage gravement les vitraux de l'église, son clocher et sa toiture, 400frs sont fournis par le conseil municipal pour réparer les dégâts. En 1881, la commune emploie 300frs à la réfection des fondations en pierre de taille des murs de l'église. En 1886 à lieu la réfection du carrelage de la nef et du chœur de l'église, et la remise à neuf de l'intérieur des murs de la salle à manger, du vestibule, de la chambre du curé. La commune a coopéré pour la somme de 500frs et la fabrique pour celle de 200frs. En 1893, la toiture de l'église réclame une réparation urgente. Le Conseil Municipal et le conseil de la fabrique votent chacun 200frs pour cet objet, mais le devis de l'architecte se monte à 2609frs, une demande de secours est adressée à l'état. Plus tard en 1896, 292,50frs ont été dépensés par la Commune pour le crépissage extérieur du mur méridional de l'église. En 1898 la commune fit faire de sérieuses réparations à la toiture du presbytère. En 1903 la fabrique dépense 267frs pour la réfection de la cuisine d'un couloir et de deux chambres du presbytère. En 1903 la fabrique consacre plus de 300frs à l'assainissement par interposition de galandage de 3 chambres de la cure. En 1904, la commune emploie près de 600frs pour faire enlever le crépit intérieur du mur sud de l'église rongé par l'humidité et en faire appliquer un nouveau recouvert d'une couche de badigeon. Enfin en 1904, la fabrique aidée de dons particuliers remplace trois grisailles du chœur par trois vitraux peints avec sujets et dépense 400 frs à cette occasion.

Droit de propriété

Quant au droit de propriété actuel de l'église et du presbytère, il ne laisse place au doute, l'un et l'autre appartiennent à la Commune. L'église pour avoir été exclusivement construite avec les impositions communales, le presbytère pour avoir été acquis avec toutes les dépendances par la commune après la révolution.

Fabrique

La fabrique de DICONNE peu se réclamer d'antique lignée. L'abbé TESTEFORT curé de DICONNE et DEVROUZE en 1690 écrit à son sujet «les fabriques de l'une et l'autre église n'ont point de fond ni de revenus certains et ne subsistent que des quêtes et aumônes des paroissiens ». La situation actuelle, sans être très brillante s'est cependant améliorée. Les revenus d'aujourd'hui s'élèvent environ à 600 francs provenant de restes sur l'état 100 francs, de location de bancs 260 francs, de casuel de fabrique, 60 francs de quêtes, enfin de la location d'un immeuble donné par Mr GIBOULOT ancien curé location atteignant 160 francs. Ces revenus sont entièrement absorbés par les dépenses du budget ordinaires : luminaire blanchissage, entretien des ornements, paiement des gages des employés de l'église, charron. Les fondations, contributions assurances, quinzaine des bancs, enfin dans l'entretien de l'église et du presbytère et de propriété cédé par Mr GIBOULOT.

Membres

Le conseil de fabrique de DICONNE se compose actuellement de sept membres qui sont : Mr Louis GEOFFROY curé et Félix BUGAUD Maire, membres de droit, puis Emile BURDY, François BUGAUD, Pierre BOUJON, Claude TISSIER membres nommés pour six années et par élection, le Président du Bureau des marguilliers et Mr François BUGAUD Trésorier.

Archives

Les archives de la fabrique renferment la collection des mandements épiscopaux, celle de la semaine religieuse, les derniers comptes et budgets, les différents registres archivés, les minutes des donations GIBOULOT, le titre 100 francs de rente du legs GIBOULOT, les authentiques de la relique de la vraie croix, le diplôme et le procès verbal d'érection du chemin de croix dans l'église de DICONNE, plusieurs baux de location de l'immeuble GIBOULOT, douze documents antérieurs à la révolution dont l'extrait du terrier du seigneur de DICONNE en 1807, plusieurs déclarations des biens et revenus de la cure de DICONNE et DEVROUZE de 1690. La révolution le «mémoire à monsieur mon successeur de HUGUES Maire, Curé de DICONNE fait en 1739 et trois titres comprenant l'inventaire fait en 1742 des papiers de la Cure de DICONNE et DEVROUZE antérieurs à cette date. Les archives possèdent enfin la collection des registres de catholicité de la paroisse de DICONNE. Ils commencent en 1808 à enregistrer les baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de DICONNE. Jusqu'en 1880, ils sont reliés en trois volumes, de 1880 à l'année courante ils sont brochés.

Employés de l'église

Les employés de l'église sont les suivants : un sacristain sonneur chargé aussi du balayage de l'église, un chantre rétribué, quatre enfants de chœur, un organiste et plusieurs sacristains qui exercent leurs fonctions gratuitement chaque samedi et principalement la veille des grandes fêtes.

Les fidèles

Relativement à la population, si nous consultons les documents les plus anciens de la paroisse voici ce que nous lisons dans la déclaration écrite par Mr TESTEFORT en 1690 « les paroissiens de DICONNE et de DEVROUZE sont au nombre d'environ cinq cents communicants de l'un et de l'autre sexe dans les dites deux paroisses ». La population devrait considérablement augmenter car à ce sujet HUGUES MAIRE écrit en 1739 « pour ce qui est du nombre de paroissiens il (mon successeur) pourra dire et c'est encore la réalité qu'il y a près de 700 communicants dans les deux paroisses de DICONNE et DEVROUZE pendant qu'il y en a dans la paroisse de MERVANS plus de 800 ». En 1822, DICONNE possède 753 individus, 164 maisons et 172 ménages. Depuis la population est restée à peu près stationnaire avec tendance toutefois à diminuer quelque peu par suite de la fièvre actuelle d'émigration des campagnes dans les villes, au dernier recensement n'atteignait plus que le chiffre de 716 habitants.

Nombre des fidèles

Le nombre des fidèles est d'environ 400 cents, celui des enfants non communicants voire autour de 300 cents. Près de 350 fidèles peuvent être considérés comme pratiquants, et s'approchent des sacrements à pâques parmi lesquels on peut compter de 120 à 130 hommes et jeunes gens et 200 à 220 femmes et jeunes filles. De longue date, les habitants du hameau du bouchat, appartenant à la paroisse de DEVROUZE fréquentent l'église de DICONNE bien plus rapproché de leur hameau que ne l'est celle de DEVROUZE. Par contre le hameau des rues bourdillons appartenant à l'église de DICONNE dont il est distant de près de 5 kms fréquente la chapelle de Bellefond appartenant à Mr DE JUVIGNE et dépendant de la paroisse de ST MARTIN EN BRESSE qui chaque dimanche lui envoie son vicaire pour célébrer les offices. Les enfants de ce hameau vont en classe à l'école libre de Bellefond fondée et entretenue par Mr DE JUVIGNE. Ils y suivent les cours de catéchisme mais viennent faire leur première communion à leur église paroissiale avec les autres enfants de DICONNE. La distance entre les rues bourdillons et la chapelle de Bellefond n'est que de 1 km et demi environ. Le hameau est d'une centaine d'habitants.

Esprit des fidèles

Un très bon esprit règne dans la paroisse, les dissensions intestines y sont inconnues. Les divergences politiques quant elles existent n'y sont que superficielles, comme du reste les convictions de même ordre qui les engendrent, tout au moins n'arrivent elles pas à créer deux parties violemment opposés en lutte ouverte et tenace. Il existe à DICONNE, un fond réel d'esprit religieux qui à l'œil attentif se manifeste en de multiples circonstances. Presque toutes les chaumières ont leur cheminée unique ordinairement dominée par la traditionnelle petite croix de fer. Très rares sont les chaumières ou l'on ne voit appendus à la muraille, un modeste crucifix de bois ou de plâtre ainsi que des images pieuses en simple chromo. Entrez dans la chambre principale vous y remarquerez bientôt fixée au mur, près du plus beau lit ordinairement une petite niche ornée de fleur artificielle, enguirlandés, de banderoles et de papillotes en papier couleurs variées, c'est ce que les gens appellent leur chapelle. C'est là que trône une rustique statuette de la STE VIERGE. Elle est la gardienne du foyer, ses traits antiques, ses reliefs effacés, sa vétusté attestent qu'elle a déjà protégé de nombreuses générations. Elle sollicite la piété naissante des petits enfants, inspire les souvenirs émis des parents, dissipe les appréhensions des vieillards. C'est à ses pieds que la famille au grand complet, récite la prière du soir avant d'aller reposer sous son égide. Les pratiques sont bien l'indice d'un fond d'esprit chrétien. Il serait à désirer, cependant que cet esprit religieux, prit son origine, et basa son appui, moins sur des habitudes héréditaires ou locales, que sur des convictions raisonnés en même temps que sur une volonté ferme d'y confirmer sa conduite envers et contre tout, sans tenir compte des obstacles qui pourraient s'y opposer ni des petits inconvénients matériels qui pourraient en résulter. C'est ce qui n'a pas toujours lieu comme nous allons nous en rendre compte. En temps ordinaire on peut dire que le repos du dimanche est assez bien observé, jamais quelque pressé que soient les travaux, on ne verra laboureur, frischer, sarcler très rarement et par exception on fauchera, le dimanche les foins et les blés et jusqu'alors je n'ai pas connaissance qu'ont ait ce jour la battu, à la machine malgré, les sollicitations, les ruses et les intimidations de toutes sortes des propriétaires mécaniciens. Cependant on ne se gênera pas pour faire quelques charrois de courte durée pour vaquer à certains travaux que j'appellerai d'intérieur, tel que scier du bois, l'empiler, bêcher le jardin, mettre les récoltes en places, dépouiller lier le maïs, le pendre et cela durant plusieurs heures etc.....De même, en temps de fauchaison ou de moisson on se permettra sans scrupule quelque assuré que soit le beau temps de faner, lier les gerbes, de rentrer foin et blé durant la journée entière. L'assistance à la messe est très nombreuse et très régulière, pendant l'hiver ou chaque dimanche l'église est à peu près complètement garnie. Elle peu être évalué à 200 personnes au moins dont le quart d'hommes. En été l'assistance diminue d'un tiers environ et de presque moitié pendant les grands travaux. L'assistance des enfants est très rare pendant la bonne saison obligés qu'ils se croient ou qu'on les doit de garder leurs troupeaux régulièrement chaque dimanche même pendant la messe; leur assistance d'hiver est très régulière. Les jours de grandes fêtes, l'église est littéralement comble et se trouve trop petite pour contenir toute l'assistance, les hommes ne trouvant place pour s'asseoir ou s'agenouiller se tiennent debout au bas de l'église et il n'est pas rare que plusieurs d'entre eux assistent aux offices depuis les marches extérieures de l'église et sur le cimetière. A cause de la distance qui existent entre l'église et les hameaux principaux, les vêpres ne sont pas très fréquentées sauf pour les grandes fêtes ou l'assistance aux vêpres est à peu près égale à celle de la messe. Elle la dépasse même aux vêpres de la toussaint et ce jour là, plus de 200 personnes participent aux offices du soir. En temps ordinaire, les sacrements sont peu fréquentés sauf pour les grandes fêtes, pour Noël et surtout pour la toussaint à l'occasion de laquelle soixante dix femmes et filles environ communient. Pendant le mois de novembre plusieurs personnes communient aux messes basses qu'elles font dire pour leurs défunts. Un seul prêtre est originaire de la paroisse, c'est Mr l'abbé Emile GAUTHERON, actuellement vicaire de ST MARCEL LES CHALON. Il est fils de Mr Claude GAUTHERON et Claudine PAROT.

Cultes dissidents

Il n'y a dans la paroisse aucun culte dissidents ni aucune œuvre antichrétienne. Mentionnons seulement comme abus les veillées et le blasphème, double abus mainte fois signalés dans les rapports régionaux.

LE CULTE ET LES ŒUVRES PAROISSIALES

SACREMENTS

1 Baptêmes

Tous les nouveaux nés de la paroisse sont présentés au baptême originairement dans les huit jours de leur naissance au plus tard dans les quinze jours. Les parrains et marraines sont convenablement choisis, tous récitent pieusement le credo et le pater compris dans les cérémonies du baptême. Tous les baptisés ont les honneurs du carillon sauf les enfants naturels qui en sont privés. La moyenne du baptême est d'environ 24 par années.

2 Mariages

Celle des mariages est bien inférieure et peut être fixée à cinq. Presque tous les futurs époux se confessent et communient pieusement la veille ou l'avant-veille de leur mariage et la plupart réclament pour cette occasion une messe pour leurs défunts afin de les faire participer de cette façon à leur foie et à la fête de famille. La cérémonie du mariage se célèbre le plus ordinairement avec messe à laquelle assistent tous les invités avec un recueillement satisfaisant. Inutile de dire que tous les mariages sont religieux.

3 Pâques

L'ensemble des paroissiens remplit le devoir pascal. Le total des communions pascales atteint à peu près le chiffre de 350 qui se répartit entre 120 et 130 hommes et jeunes gens et 200 à 220 femmes et jeunes filles. Les hommes et jeunes gens font leur communion générale le jour de pâques. Dans ce but une messe basse est dite spécialement pour eux ce jour là à sept heures du matin. Presque tous les hommes faisant leurs pâques participent à cette communion et se confessent dans l'après midi du samedi saint depuis 4 heures jusque vers 10 heures et le lendemain avant la messe depuis 5 heures. Telles sont leurs habitudes, il importe que le curé s'y conforme en tous points, les changer et les violenter serait s'exposer à des déconfites et à des absent entions. Les femmes et les jeunes filles viennent faire leurs pâques par petits groupes de 5 à 10 pendant toute la période accordée par l'église pour l'accomplissement de ce devoir. Elles se confessent avant la messe de 7 heures, y assistent et y communient. Les pâques des malades se font pendant la semaine qui suit pâques.

4 Derniers sacrements

On peut dire que les derniers sacrements sont généralement reçus par les malades en danger. Ceux là seuls qui meurent subitement font exception à cette règle. Toutes les familles à peu près s'empressent d'avertir leur curé quant une maladie grave s'abat sur un de leurs membres. Les gens ont coutume de voir dans le curé un médecin. Ils ont très confiance dans sa prétendue science médicale aussi il est très souvent mandé pour de simples malaises ou des maladies ordinaires et sans danger, on ne craint donc pas de le voir apparaître aux derniers moments attendu qu'il a assisté chaque malade dès les premiers symptômes de la maladie. La plupart des malades reçoivent les derniers sacrements avec les meilleures et les plus consolante marques d'esprit de foi et de religion. Ordinairement les parents et voisins du malade se font un devoir d'assister à ces cérémonies suprêmes.

5 Sépultures

La moyenne des sépultures est de 15 environ. Le corps est transporté de son domicile à l'église sur un char. Une assez nombreuse assistance accompagne le défunt à sa dernière demeure. A toutes les sépultures même en troisième et dernière classe la messe est dite. Si la cérémonie à lieu le matin et les vêpres sont chantées si la cérémonie se fait après midi. Avant de transporter le corps au cimetière, on procède à une offerte qui consiste dans l'offrande faite pour chaque assistant de bougies offertes par la famille du défunt, offrande pendant laquelle se chante le miserere. Il est de coutume également dans la paroisse de célébrer une nouvelle offerte quinze jours environ après la sépulture et une dernière à l'anniversaire. Ces offertes ont toutes lieu le dimanche après la messe. Elles sont pour la plupart précédés du chant des laudes. Les familles invitent à cette cérémonie les parents et amis du défunt. Depuis quelques années, quelques familles remplacent les offertes de quinzaine et du bout de l'an par une messe chantée sans offerte et plus rarement par un service. Les offertes occasionnent ordinairement une augmentation assez considérable de l'assistance à la messe du dimanche. De mémoire d'homme, il n'y eu d'enterrement civil dans la paroisse.

6 Usages locaux

Comme usage locaux touchante coté religieux, je n'en vois d'autre à signaler que le suivant qui remonte à une assez haute antiquité et qui subsiste toujours dans la paroisse. Depuis le dimanche de la passion jusqu'à celui qui suit Pâques, les enfants surtout les bergers et domestiques de ferme ont coutume à la tombée de la nuit de se rendre à la porte des maisons et de chanter la complainte suivante :

- 1 Seigneur et dames vous plait il d'écouter une complainte radieuse à raconter
- 2 Il était une dame qui eut le cœur dolent tout aussitôt qu'elle eu fait son enfant
- 3 Les juifs l'ont pris, l'ont tout egarroté par un forfait ils l'ont bien maltraité
- 4 Par trois gros clous, ses pieds et ses mains, son sang éclairant coulait de tous coté
- 5 Traître Judas aux juifs tu l'as vendu, trente deniers tu les as bien reçus
- 6 Tu devais donner l'exemple du tourment, tu savais bien qu'il était innocent

Puis brusquement nos petits chanteurs pensent à leur bouche et toujours sur l'air de la complainte demandent des œufs, du jambon ou de l'argent. Enfin après avoir reçu leur cadeau ils remercient en chantant les vers suivants :

Que le dieu bon bénisse la maison / et les braves gens qui se trouvent dedans.

OFFICES ET FETES

1 CHANT

Les offices du dimanche et des jours de fêtes se célèbrent le plus solennellement possible. Nous avons parlé plus haut de leur assistance inutile d'y revenir. Ordinairement quatre enfants de chœur quelquefois huit participent aux cérémonies. Les chants sont exécutés par quatre ou cinq hommes placés au chœur et quatorze jeunes filles placées dans les premiers bancs de la nef. Ces dernières alternent avec les chantres pour les chants communs et chantent chaque dimanche à la messe et à la fin des vêpres un cantique approprié à la fête du jour. Un organiste accompagne les chants latins et les cantiques. Les prédications se font chaque dimanche ordinaire sur le dialogue et pour les grandes fêtes sur l'objet de ses fêtes.

2 MESSES

Une seule fondation de messe à lieu dans la paroisse. Elle a été faite en 1869 par Mr GIBOULOT ancien curé qui a cédé à la fabrique une maison avec dépendances à charge de faire dire à perpétuité pour lui et ses parents dans l'église de DICONNE et par le curé de cette paroisse quatre messes par an dont deux grandes avec honoraires de 5 francs et deux petites avec honoraires de 2 francs 50. La propriété cédée comprenant la maison, pré, terre jardin à une valeur de 3000 francs environ et une surface de 66 ares. Les demandes de messes affluent à l'occasion de la Toussaint et de la fête des morts, l'encombrement cesse vers Noël et le mois de janvier pour faire place à une disette relative quelquefois même complète pendant la saison des gros travaux, fenaison, moisson et semailles. La quête pour les défunts de la paroisse fournit quarante messes environ. Une seule famille en fait dire une par semaine. Deux ou trois autres en commandent une dizaine par an. Enfin il manque au curé de 120 à 150 messes annuellement que la paroisse ne lui fournit pas. Il se trouve donc dans l'obligation d'en chercher ailleurs, et très souvent ordinairement même, les recherches sont infructueuses. Les familles hommes et femmes assistent ordinairement et de façon très recueillie aux messes qu'elles font célébrer, pour les autres messes, l'assistance est ordinairement nulle. Comme il a été dit plus haut quelques grandes messes sont demandées dans l'année pour remplacer les offertes de quinzaine et du bout de l'an. Environ cent défunts sont inscrits annuellement au nécrologue et pour eux un de Profundis est chanté chaque dimanche à la grand'messe.

3 CATECHISMES

Les catéchismes se font tous les jours de la semaine même le jeudi et le dimanche pour les garçons et les filles à la fois depuis les premiers jours de novembre jusqu'au mois de mai. Les dimanches il a lieu avant les vêpres et les autres jours immédiatement après la messe pendant une heure c'est-à-dire de 7 H 30 à 8 H 30. Une moyenne de 40 enfants y assiste. Chaque enfant avant de faire sa première communion assiste pendant 2 ans à ce catéchisme quotidien. Le catéchisme des petits enfants depuis 7 ans jusqu'à 10 ans pour les garçons, 9 ans pour les filles à lieu pendant la même période le samedi seulement à 11 h 30.

4 1^{ère} COMMUNION

La solennité de la première communion est une véritable fête de paroisse. Elle se célèbre le plus solennellement possible, les prédications sont faites le plus souvent par un prêtre étranger. Trois jours de retraite préparent les enfants à ce grand jour. La moyenne de premières communions est d'une vingtaine d'enfants.

5 PROCESSIONS

Des processions solennelles se déroulent sur la voie publique à l'occasion des rogations, des rameaux, de la fête Dieu et de l'Assomption. Elles sont très fréquentes, surtout celles des rameaux et de la fête Dieu auxquelles prennent part un bon nombre d'hommes.

6 CAREME

Chaque vendredi de carême à 4 heures de l'après-midi à lieu l'exercice du chemin de croix auquel assistent tous les enfants des écoles et plusieurs grandes personnes rarement des hommes. Les saluts et instructions sont donnés surtout pendant la dernière quinzaine du carême.

7 MOIS DE MARIE

L'éloignement des habitations, les nombreux travaux des champs au printemps, la participation à ces travaux de la totalité des fidèles de la paroisse, même des enfants qui de la fin d'avril ont à peu près tous déserté l'école pour la garde des troupeaux, toutes ces causes rendent impossible la célébration du mois de Marie, pendant la semaine. Les exercices pieux de ce mois ne peuvent guère avoir lieu que le dimanche à l'issue des vêpres. Ainsi on a-t-il été de très longue date.

8 ADORATION PERPETUELLE

La fête de l'adoration perpétuelle se célèbre le jour de la solennité de St Pierre chaque année le plus solennellement possible. La distribution de billes d'invitation à venir à heure fixée adorer le St Sacrement rend assurée la présence simultanée d'au moins 2 à 4 adorations.

9 FETE PATRONALE

La fête patronale se célèbre chaque année le jour de la solennité de St Pierre et St Paul en grande pompe à l'égal des plus grandes fêtes de l'année chrétiennes. En raison des travaux des champs de cette époque, la fête baladoire n'a pas lieu à cette date, mais elle est repoussée au deuxième dimanche du mois d'août ce qui n'est point à regretter.

10 VISITES PASTORALES

Les visites pastorales et les confirmations ont lieu régulièrement tous les 4 ans avec les enfants des quatre dernières 1^{ère} communions se présentent fidèlement à la réception du sacrement de confirmation les abstentions sont très rares pour ne pas dire nulles. La paroisse fournit une moyenne de 70 à 80 confirmants. Son éminence le Cardinal PERRAUD évêque d'AUTUN a fait à l'église de DICONNE le 28 avril 1898 le très grand honneur de confirmer dans son enceinte les enfants de DICONNE et des paroisses voisines DEVROUZE et THUREY.

11 MISSIONS

Mr l'Abbé GIBOULOT ancien curé de la paroisse a fondé en faveur de cette paroisse une mission de trois semaines dans l'église de DICONNE devant se donner tous les dix ans. Le capital nécessaire à cette fondation a été déposé le 27 mars 1891 à la maison des oblats de Marie Immaculée. Ces derniers ont pris les engagements suivants : les missionnaires

prêcheront tous les dix ans une mission de trois semaines dans l'église de DICONNE. Ils donneront 150 Francs à Mr le curé pour les frais de logement et de nourriture et se chargent en outre des frais de décoration. De plus pendant la durée de la mission les pères aviseront à ce que trois messes soient dites pour le repos de l'âme de Mr GIBOULOT fondateur de la mission. Pour prix de ces travaux et de ses obligations, le R. P. REYNAUD a reçu de Mr GIBOULOT la somme de 1200 francs. L'état ayant en 1903 expulsé de France les R. R – P. P. Oblats, ces derniers déposèrent à l'évêché d'AUTUN le capital de fondation de cette mission. La dernière mission a été donnée en 1904 au mois de février et pendant trois semaines par deux oblat les R P SANSON et le R P HELN qui ont eu grand et consolant succès.

ASSOCIATIONS

Il n'y a dans la paroisse aucune confrérie, ni association. Pour les raisons indiquées à l'occasion du mois de Marie, les fidèles sont rebelles à toute réunion publique et régulière. Nous faisons en ce moment notre possible pour fonder une association de mère chrétienne, il nous est très difficile pour ne pas dire impossible à cause de la distance et de leurs travaux de les réunir. Les jours de la semaine même en hiver et le nombre est bien restreint de celles qui répondent à notre appel le dimanche après les vêpres. Cependant 50 mères de familles se sont fait inscrire.

ŒUVRES DIOCESAINES

L'œuvre de ST FRANCOIS DE SALLES compte dans la paroisse environ 5 dizaines d'associés. Celle de la propagation de la foi ne compte que trois ou quatre membres qui versent leurs cotisations complètes. En dehors de ces œuvres la paroisse ne contribue guère aux autres œuvres catholiques que par les quêtes prescrites par son Eminence à l'occasion des principales fêtes de l'année.

ECOLES

Deux écoles existent actuellement dans la paroisse. L'une pour les garçons est dirigée par un instituteur laïc, l'autre pour les filles dirigée par une institutrice laïque également. L'école communale des filles n'a pas toujours eu sa tête une institutrice laïque. Des religieuses de la Sainte Famille de BESANCON amenées par M GIBOULOT, ancien curé enseignèrent les filles à partir de l'année 1862 jusqu'en 1894. Primitivement elles tinrent école dans une maison louée par Mr le Curé et située entre la maison actuellement possédée par la fabrique et la maison MAUCHAMP sur la route de DICONNE à la Marche. Cette maison appartenait à Mlle Claudine DESBOIS domestique de Mr le Curé de TORPES. En 1886, elle devint la proie des flammes étant alors habitée par Mr MAUCHAMP forgeron. Les religieuses l'avaient quittée dès l'année 1869 pour aller habiter la maison qui est actuellement la propriété de la fabrique. Mr GIBOULOT l'avait achetée en 1869 avec des dépendances et le pré qui l'avoisine au midi à François MICHAUDET cultivateur à DICONNE. Les religieuses y tinrent école jusqu'à leur laïcisation en 1894. Elles y habitèrent toujours deux simultanément. Les titulaires furent sœur Louise qui arriva en 1862. Sœur Rose décédée à DICONNE vers 1887. Sœur HILAIRE qui eut avec elle sœur Joséphine, enfin sœur Ophélie qui venue en 1882 mourut à DICONNE. Ce fut la dernière titulaire, l'école fut laïcisée à sa mort. Toutefois Sœur Joséphine MOREL qui était sa compagne continue à faire l'école jusqu'à l'arrivée de l'institutrice laïque Mlle REVERCHON qui enseigna dans le même local loué par la Commune à la fabrique jusqu'à ce que la nouvelle école de filles fût construite.

ŒUVRES D'ASSISTANCES

Une seule œuvre d'assistance existe à DICONNE, c'est le Bureau de bienfaisance. Il eut pour origine un legs de cinq cents francs fait par Mlle BIDAUT le 4 Mai 1846 et morte à l'hôpital de TOURNUS en l'année 1852. Les revenus de ce bureau qui en 1858 étaient de 106 francs diminuèrent peu à peu pour tenir une moyenne de 50 francs et tomber même assez souvent à 20 francs voir à 17 francs en 1876. Monsieur GIBOULOT en fut d'abord administrateur et membre de droit conjointement avec le Maire Emiland BOUJON, Denis JACQUES et François BUGAUT. Il en était encore en l'année 1888 depuis le bureau a été complètement laïcisé

Fin

DICONNE le 3 8bre 1905

Louis GEOFFOY Prêtre

Curé de DICONNE puis à ST MARTIN EN BRESSE Décédé en 1944